



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Alès
SOUSTELLE - Commune

Séance du jeudi 03 avril 2025
Délibération N° DE_2025_009

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 25/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, COEURDACIER DE GESNES Ophelie, BRUNEL Laurent, NOGARET Jerome, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés :

Absents : KUBANI Sebastien, LINGERAT Celine, VOILLIOT Loïc

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, PRIVAT Eric est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Don à la Banque Alimentaire du Gard

Le Conseil Municipal de Soustelle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le budget communal ;

Vu la demande de la Banque Alimentaire du Gard sollicitant un don de la part de la commune suite à l'incendie de leurs camions frigorifique ;

Considérant l'importance de soutenir les actions de solidarité et de lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire communal ;

Considérant les actions menées par la Banque Alimentaire en faveur des personnes en situation de précarité ;

Considérant la perte de 6 camions frigorifiques suite à un incendie et à la volonté de la commune de participer pour faire face à cette situation catastrophique ;

Considérant la disponibilité des crédits nécessaires au budget communal ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : D'accorder un don d'un montant de 100 euros à la Banque Alimentaire du Gard.

Article 2 : De prélever cette somme sur le chapitre 65 du budget communal, article 65181, intitulé « Primes, dots ».

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la notification à la Banque Alimentaire du Gard.

Le secrétaire de séance

PRIVAT Eric

Le Président de séance

RIBOT Georges

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en préfecture le : 8/04/2025
- la publication le : 8/04/2025

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025
Date de reception de l'AR: 08/04/2025
030-213003239-DE_2025_009-DE
A G E D I



DE_2025_009